



LA FÉDÉRATION DE MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE D'ÎLE-DE-FRANCE

1er mars 2018

L'année 2000 a vu la naissance de la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis créée pour promouvoir et de développer la qualification et la professionnalisation des médiateurs(trices) sociaux(les). La Fédération s'est engagée dans la mise en place de plusieurs formations pour les femmes-relais médiatrices en lien avec Profession Banlieue et l'Institut régional de travail social de Paris Île-de-France (IRTS). Elle a notamment permis à plus de 40 médiatrices d'acquérir le titre de « Technicien médiation services » par la validation des acquis et de l'expérience.

Les associations adhérentes se réunissent régulièrement pour réfléchir ensemble à leur métier, à ses principes déontologiques et aux relations qu'elles construisent avec leurs partenaires. Quelques années après la publication par Profession Banlieue du **Référentiel femmes-relais** (2001), la Fédération, soutenue par Profession Banlieue et l'IRTS, a souhaité participer à la construction des **principes déontologiques des femmes-relais** en s'appuyant sur les pratiques quotidiennes des femmes-relais médiatrices afin de réinterroger les contours exacts de leur métier et ses missions précises.

Le rapport qu'elles ont rédigé énonce les grands principes qui garantissent le processus de médiation : la confidentialité, l'indépendance et l'absence de mandat institutionnel, le libre consentement des intéressés et l'égalité entre les parties. Il rappelle également les textes de loi auxquels la femme-relais médiatrice se réfère dans sa pratique et qu'elle se doit de respecter et de faire respecter. Ce rapport constitue ainsi un outil de référence commun nécessaire, tant pour les femmes-relais médiatrices et leurs associations que pour les usagers, les institutions et les pouvoirs publics.

Depuis 2010, la Fédération participe au groupe de travail interministériel et interpartenarial piloté par le Sg Civ qui vise à formuler des préconisations pour la reconnaissance du métier. Ce travail a donné lieu en décembre 2011 à la publication du rapport « **Médiation sociale : pour la reconnaissance d'un métier** », Éditions du CIV.

Plusieurs recommandations ont été suivies d'effets, notamment :

- la publication d'une fiche métier unique relative à la médiation sociale dans le Répertoire Opérationnel des Métiers et de l'Emploi (ROME) en octobre 2012 « Médiation sociale et facilitation de la vie en société » (K 1204)

- la publication d'un décret permettant la reconnaissance de l'expérience et des diplômes de la médiation sociale pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale dans la filière animation territoriale en octobre 2012.

- En novembre 2012, la Fédération est officiellement devenue la **Fédération des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France**.

Cet élargissement au niveau régional répond à un double besoin : celui de renforcer son soutien aux associations rencontrant des difficultés croissantes notamment en ce qui concerne la pérennisation des postes de médiateurs sociaux formés et expérimentés (certains travaillant dans la même association de quartier depuis plus de 10 ans) ; celui d'accroître la représentativité de ces associations auprès d'instances politiques en vue d'obtenir la garantie d'une plus grande sécurité de l'emploi pour les médiatrices et d'une possibilité d'évolution de carrière, gages de la reconnaissance de la profession.

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Politique de la ville](#) > [Focus thématiques](#) >

- **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/La-Federation-de-mediation-sociale-et-culturelle-d-Ile-de-France>